

Bureau
Passage
Lemonnier
12

Bureau
Passage
Lemonnier
12

LE RASOIR



Pour le comblement du déficit de l'oeuvre de la civilisation africaine, s'il vous plaît.
 Les officiers, seuls, sont obligés de donner.
 (Dans le service de Belgique le militaire est si riche. !!!)

Rédacteur en chef :
A. RIGOBERT.

Abonnements :
Belgique, Un an, franco fr. 4-50.
Etranger, port en sus.

LE RASOIR

Journal satirique paraissant tous les quinze jours.

Éditeur-Propriétaire :
J. DAXHELET.

Annonces & Réclames
à forfait
Un numéro : 15 cent.

TOUT CE QUI CONCERNE LE JOURNAL DOIT ÊTRE ADRESSÉ FRANCO AU BUREAU, PASSAGE LEMONNIER, 12, LIÈGE.

L'acquiescement de Madame Clovis Hugues.

Les journaux parisiens nous apprennent que le verdict d'acquiescement prononcé par le jury de la Seine dans l'affaire à charge de la dame Clovis Hugues a été accueilli par des applaudissements et des bravos enthousiastes.

Nous nous demandons quelle pourrait bien être la portée de cette manifestation, dans tous les cas inconvenante.

Le bon public parisien qui était allé assister à la seule et unique représentation du dernier acte de cette grande comédie *assassino-judiciaire*, n-t-il voulu témoigner par ses bravos qu'il approuvait, sans réserve, la conduite tenue par l'accusée dans les circonstances que l'on sait?

Ou bien a-t-il uniquement cédé à ce mouvement inconscient de généreux enthousiasme que l'on constate toujours dans les foules chaque fois qu'elles se trouvent en présence d'un acte de clémence, même injustifiable?

Nous n'en savons rien. Mais ce qui est certain, c'est que l'acquiescement de M^{me} Clovis Hugues ainsi que l'ovation dont elle a été l'objet, constituent à tous égards des faits profondément regrettables.

Qu'il y eût dans l'espèce des circonstances atténuantes! Soit!

Nous n'aurions rien trouvé à redire, quant à nous, si le jury et la Cour d'Assises de la Seine en avaient fait une large application.

Mais de là à un verdict d'acquiescement pur et simple, il y a tout un abîme.

Le magistrat du ministère public chargé de soutenir l'accusation avait cependant fait de louables efforts pour que la justice obtint satisfaction dans cette retentissante affaire.

Dans un réquisitoire d'une rare éloquence, il s'était efforcé de mettre le jury en garde contre des entraînements irréfléchis, et il s'écriait dans sa péroraison :

« Pour qui donc est la loi, pour qui la protection sociale? N'est-ce pas pour réfréner la passion? Ne faut-il se servir du Code pénal que contre les modestes, les humbles, les effacés? Non, non, qui que vous soyez et quel que soit votre mobile, vous n'avez pas le droit d'armer votre bras et de vous substituer à la justice, qui vous avait donné pleine satisfaction.

« Ah! on acquitte souvent ce qu'on appelle les « crimes de passion » qui se multiplient avec une fréquence inquiétante! Vous penserez, je l'espère, que l'heure est venue de réprimer de pareils excès; d'autant plus que M^{me} Clovis Hugues n'est pas une de ces pauvres créatures abandonnées de tous, que la loi ne protège pas, et qui, dans un moment de folie, se vengent d'une trahison, d'un abandon.

« Elle, M^{me} Clovis Hugues, avait obtenu la plus éclatante des réparations, et elle est venue abattre sa victime dans ce Palais de Justice où elle avait trouvé des juges.

« Un verdict d'acquiescement consacrerait le droit au meurtre! Il est impossi-

ble qu'un semblable désordre intellectuel vienne bouleverser mon pays! »

Rien n'y a fait. Le désordre que l'organe de la loi considérait comme une impossibilité est survenu; le droit à l'*assassinat* (car on avouait la préméditation) a été consacré; M^{me} Hugues enfin a été acquittée et il s'est trouvé une claqué imbécile pour applaudir à cette monstruosité.

Et maintenant, en avant le vitriol, le poison et le revolver!

Les aimables dames françaises qui ont des petites vengeances à exercer vont pouvoir s'en donner à cœur joie.

Désormais plus d'hésitation! Arrière la crainte du châtiement!

Lorsque ces pauvres anges auront froidement assassiné tous ceux dont elles croiront avoir à se plaindre, il se trouvera toujours, au jour du jugement, douze jurés *galants-hommes* pour les acquiescer avec respect et une foule idolâtre pour les acclamer avec frénésie.

Cela amènera peut-être bien à la longue l'anéantissement complet du sexe fort, mais au moins la vieille réputation de *galanterie* dont se targue avec tant d'orgueil le peuple le plus *chevaleresque* de la terre sera restée entière et intacte.

Naïfs petits Français, va!

A. RIGOBERT.

Petite correspondance.

A Monsieur FESTENFLÛTE, bourgeois de Liège et abonné au RASOIR (4 fr. 50 par an) E/v.

Cher Monsieur,

Vous me demandez s'il est vrai que pour satisfaire à un auguste désir on impose depuis quelque temps à tous les officiers de l'armée Belge une certaine retenue de traitement au profit de l'œuvre de la civilisation (*sic*) africaine.

Vous ajoutez que si la chose était exacte ce serait, à votre avis, tout simplement affreux (*resic*); vous me priez enfin de vous faire connaître mon appréciation personnelle.

Je vous dirai, mon cher Monsieur Festenflûte, que mes connaissances dans le *militaire* ne s'étendant pas au-delà des cantinières de moins de 22 ans, je me trouve dans l'impossibilité absolue de répondre d'une façon positive à la question que vous me posez.

Cependant il ne me paraît nullement invraisemblable que l'on ait réellement imposé à Messieurs les officiers la retenue plus qu'extraordinaire dont vous parlez.

Il m'est en effet revenu qu'à la suite de toutes les pérégrinations belges au Congo, une auguste cassette particulière se trouve pour le quart d'heure en déficit de douze millions.

Et, vous savez, quand on a perdu comme cela l'équivalent de six cent mille francs de rente, on est positivement capable de tout.

Tenez, moi qui vous écris la présente, je vous jure sur la tête de M. Collette-

Boileau que si j'avais seulement le malheur de perdre 12 francs 50, j'irais, sans hésiter, me poster, le soir, au coin d'une rue déserte, aux fins de rencontrer une âme compatissante qui consente, le couteau sur la gorge, à me faire rentrer incontinent dans mes fonds.

Ah! vous allez trouver que c'est de plus en plus affreux, je le sais bien!

Mais de grâce, interrogez votre conscience et demandez-vous si, dans des circonstances aussi désolantes, vous n'en feriez pas tout autant!

Enfin, je n'insiste pas. D'ailleurs il ne s'agit pas du tout ici de couteau sur la gorge. Vous comprenez, ce n'est pas avec des porte-sabres que l'on oserait user de procédés semblables!

Je m'empresse donc de vous faire part de l'appréciation que vous sollicitez de mes lumières.

Mon Dieu, cher Monsieur Festenflûte, je vous avouerai franchement que, n'ayant jamais payé aucune espèce d'impôt direct ni indirect, je me fiche, comme de feu Cettiwayo, du nouveau système de *congratulations* que vous me signalez avec une si légitime indignation.

Je crois cependant devoir vous confier que, si j'avais l'honneur de faire partie du corps des officiers de l'armée belge, je me refuserais énergiquement à me laisser retenir quoi que ce soit pour la prétendue œuvre de la civilisation africaine.

Je répondrais mordicus à quiconque s'adresserait à moi que le *militaire* n'a rien à voir dans les déficits de la liste civile et je resterais sourd comme un pôt à toutes ces obsessions aussi augustes qu'intempestives.

Veillez agréer, cher Monsieur Festenflûte, l'assurance de mes civilités les moins africaines. RACAGNAC.

L'impôt sur les pianos.

Quelques paroles prononcées par M. Attout-Frans, lors de la discussion du budget communal, m'ont révélé (ce qui m'a fait bien plaisir) que l'on songeait sérieusement dans les sphères éditaires à créer une taxe sur les pianos.

L'honorable conseiller du quartier du Nord a déclaré à ce propos qu'il résultait d'un recensement effectué par la police, que la rue Hors-Château recélait à elle seule *soixante* spécimens de cet instrument barbare.

C'est horrible et cela fait admirablement comprendre pourquoi l'antique *Fou-Ohestai* a si considérablement perdu de son ancienne splendeur depuis quelques années.

Soixante pianos et un couvent de Rédemptoristes pour la rawette!.. Brrr! Il n'en faut pas plus pour ruiner à jamais toute une rue.

Mais hélas! il n'y a pas seulement que la rue Hors-Château qui dépérit victime du terrible fléau *oreillicide* que l'on nom-

me par ironie *piano*. (Probablement parce que leurs scélérats de propriétaires se croiraient déshonorés s'ils n'en usaient toujours et quant même *archi-fortissimo*! Les monstres!)
Chaque rue, si peite qu'elle soit, renferme une quantité effroyable de maniaques atteints, à un degré plus ou moins intense, du *délirium clavecino-rium* et je n'ai pas besoin de vous dire combien cela vous déprécie la propriété bâtie.

Ah! il est plus que temps qu'une taxe vengeresse vienne arrêter le mouvement de décadence qu'une épidémie aussi féroce produit chaque jour davantage, aux quatre coins de la Cité.

Cependant pour que ce nouvel impôt soit efficace, il faut de toute nécessité qu'il soit fixé à un chiffre sévère mais juste.

Imposer une légère contribution annuelle de 10, 20, voir même 50 francs à de sinistres tapoteurs qui méritent pour le moins les travaux forcés à perpétuité, serait absolument dérisoire!

Tant qu'on y est, il faut se montrer énergique, histoire de couper le mal dans sa racine et j'espère bien que nos édiles ne failliront pas à cet impérieux devoir.

Tenez, si j'avais voix délibérative au chapitre, voici la petite classification que je leur proposerais :

Pour un piano entièrement brisé et dont les marteaux ne produisent plus aucun son fr. 0,000

Pour un piano non cassé, mais sur lequel on ne joue jamais " 10,00

(N.B. Dans ce cas la clef de l'instrument devrait être remise au porteur de contraintes du quartier et le trou de la serrure dûment cacheté du sceau de la ville.)
Pour tout piano sur lequel on n'exécute que des chansons à boire à l'exclusion absolue de toutes valse allemandes, fantaisies d'opéra et surtout d'exercices de gammes chromatiques " 100,00

Pour tout piano sur lequel on joue les valse et fantaisies susdites et autres scies à la mode " 1250,50

Pour tout piano servant habituellement à accompagner des demoiselles vaporeuses qui chantent des « Hirondelles légères » ou des « Azurs des cieux » " 2139,93

Pour tout piano sur lequel on se permet d'exécuter des sonates ou toute autre espèce de morceaux à quatre mains. " 6000,15

Pour deux pianos sous le même toit, appartenant au même propriétaire. " 32000,00

(plus la privation des droits civils et politiques)

Pour trois pianos et plus idem " L'confiscation de biens et l'exil à perpétuité dans un station de l'Afflué Centrale.

CARABISTOUILLES.



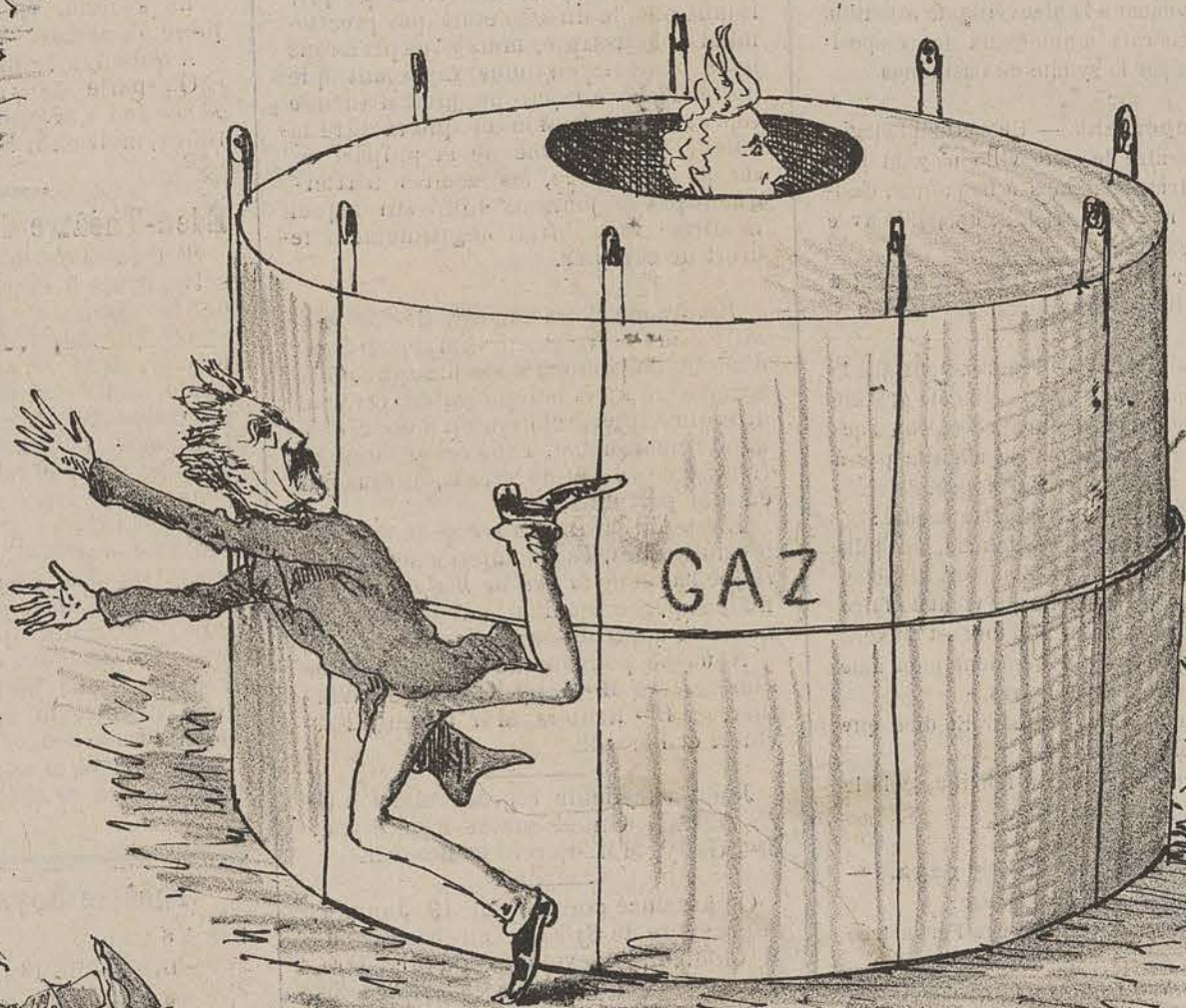
Le Budget Communal de 1885
selon M. Renier Malherbe



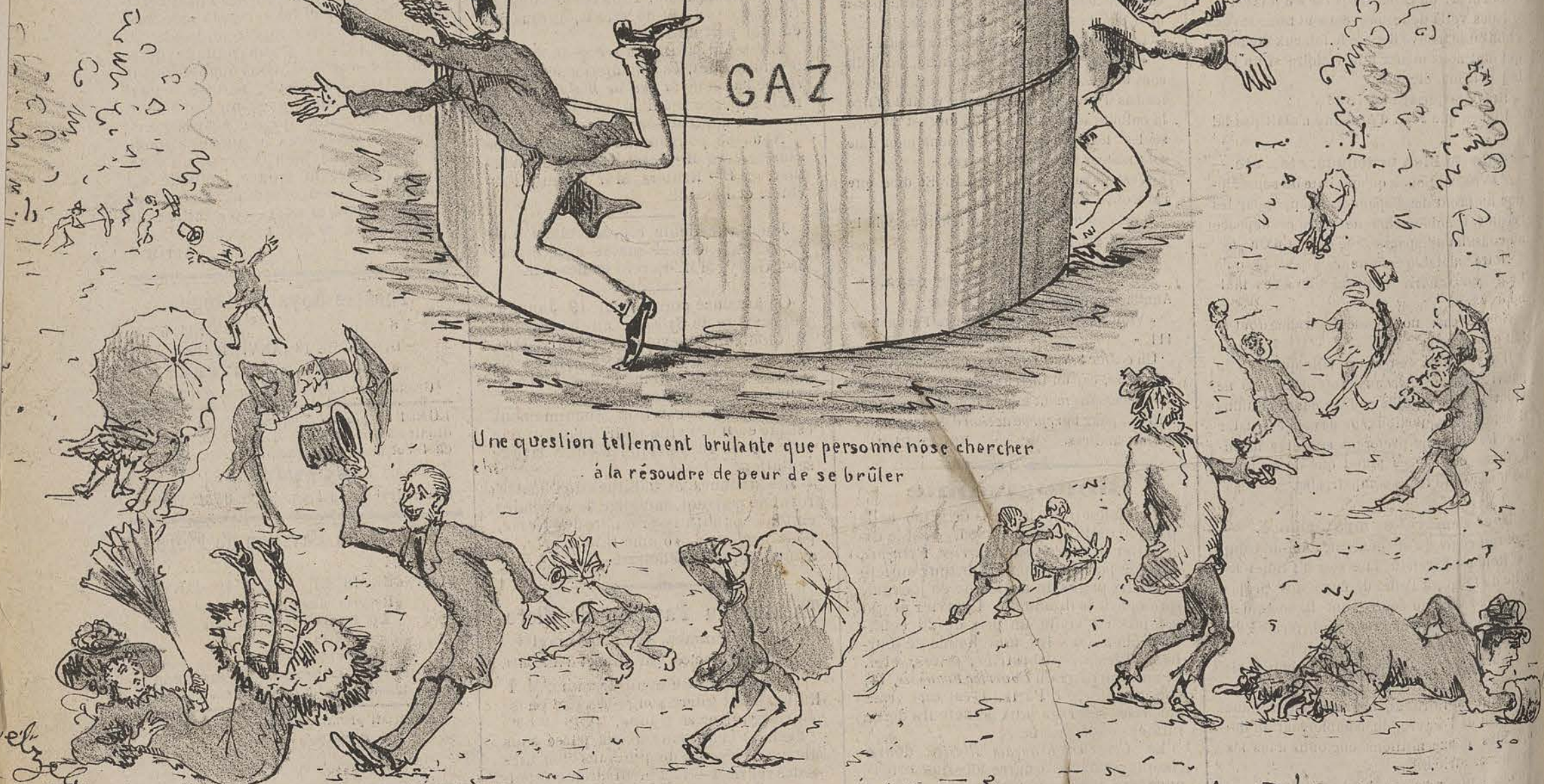
(Magis) Beau-père, que voyez-vous
(Trasenster) Je vois mon gendre, que votre étoile
lis et que le panache de vos rêves s'éloigne de plus
plus



ouveau mode à l'usage des dames
françaises depuis l'acquiescement de
M^{me} Clovis Hugues



Une question tellement brûlante que personne n'ose chercher
à la résoudre de peur de se brûler



salutations respectueuses

Effets de neige

C'est singulier! c'est moi qui suis gris et
c'est elle qui fait la culbute